



## CONSEIL GENERAL

### PROPOSITION (art. 52 ss RCG)

*« Les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général [sur des objets relevant de ce dernier]. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté » (art. 52, al. 2 RCG)*

### Formulaire de dépôt

Mme / M. : .....

Objet : .....

Développement écrit (ou annexe jointe)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Signature**

.....

### Cosignataires

Nom ..... Prénom ..... Signature .....

### A remplir par le Secrétariat communal

Déposée au Secrétariat, le .....

N° d'ordre : .....

Dicastère : .....

Transmise le\* : .....

\*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal